



ATELIER NATIONAL DE VALIDATION DU PROJET DE LOI SUR LA BOURSE DE VALEURS MOBILIERES

**DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE
GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE DE
LA REPUBLIQUE DE GUINÉE**

(Dr Karamo KABA)

Décembre 2022

Monsieur le Ministre de l’Economie et des Finances,
Monsieur le Ministre des Gardes des sceaux, de la Justice et des Droits de l’Homme,
Monsieur le Ministre du Budget,
Madame la Ministre du Commerce, de l’Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises,
Madame la Ministre du Plan et de la Coopération Internationale,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Départements ministériels,
Monsieur le Représentant de la Banque Africaine de Développement,
Monsieur le Représentant du Fonds Monétaire International,
Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale
Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions financières (banques, assurances, institutions de micro finance, établissements de monnaie électronique, sociétés de crédit-bail,.....),
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations patronales,
Mesdames et Messieurs des Chambres de Commerce, d’Industrie et d’Artisanat et des Mines de Guinée,

Honorables invités,

Je voudrais, au nom de tous mes collaborateurs et en mon nom personnel, vous souhaiter la bienvenue à cette cérémonie qui a pour objet la validation des travaux de révision de la loi guinéenne sur le marché des valeurs mobilières.

Permettez-moi, Messieurs les Ministres, chers invités, de vous adresser mes vifs remerciements pour avoir bien voulu honorer de votre présence cet important atelier.

Je voudrais aussi remercier la Banque Africaine de Développement pour son appui technique et financier à la réalisation de ces travaux.

J’associe à ces remerciements l’ensemble des partenaires techniques et financiers pour leur engagement constant à accompagner le Gouvernement guinéen dans la mise en œuvre des politiques visant la consolidation et le renforcement du secteur financier.

Les parties prenantes ont, pour leurs éclairages sur différentes thématiques portées à leur attention, apporté un concours fort appréciable à la réalisation des travaux.

Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer l’ensemble des institutions et plus particulièrement les institutions financières pour l’intérêt qu’elles ont accordé au processus, à travers la mise à disposition d’informations nécessaires à l’étude, ainsi que pour les précieux amendements et observations apportés aux documents provisoires.

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

Les Autorités guinéennes, sous l'égide de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ont conduit des travaux durant la deuxième moitié des années 90 dans le but de mettre en place un marché boursier. Les diligences accomplies avaient notamment permis l'adoption, le 25 novembre 1997, d'une loi relative au marché des valeurs mobilières.

La mise en place de la Bourse des Valeurs de Conakry avait cependant été ralentie en raison de la situation socioéconomique qui a prévalu au cours de ces années caractérisées par une faible croissance, une politique budgétaire expansionniste qui accélère la création monétaire et l'inflation. Il en a résulté une instabilité macroéconomique qui a impacté négativement le niveau de confiance des agents économiques privés.

La stratégie qui a été généralement recommandée pour redresser la situation évoquée ci-dessus devrait combiner des politiques macroéconomiques saines : une maîtrise retrouvée des finances publiques, un resserrement de la politique monétaire et un maintien de la flexibilité du taux de change et la poursuite des relations avec les partenaires techniques et financiers.

Ces dernières années, les gouvernements et les responsables de la Banque Centrale ont annoncé d'ambitieux changements, principalement dans les domaines de la gestion des ressources de l'Etat, de la politique monétaire et de change. C'est ainsi qu'en plus des mesures courageuses prises pour rétablir la maîtrise des finances et stabiliser la situation macroéconomique, les autorités ont mis en place des contrôles stricts sur l'exécution du budget et ont élevé l'amélioration de la gouvernance financière, comme souci majeur.

En outre, la politique monétaire est en phase avec les recommandations des partenaires multilatéraux notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.

Les résultats de ces mesures sont perceptibles dans un certain nombre de secteurs dont le secteur financier.

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

Pour permettre à l'économie d'atteindre son potentiel de croissance, les différents documents de politique de développement économique et social assignent au secteur financier un rôle essentiel via l'intermédiation des ressources, la mobilisation de l'épargne nationale, l'investissement des activités productives et la création de richesse.

Comme vous le savez, le secteur financier constitue un levier important pour le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations. En tant qu'intermédiaire financier, il mobilise l'épargne pour financer les activités économiques.

De ce fait, le pays a besoin d'un secteur financier dynamique pour soutenir et maintenir sa trajectoire de croissance.

Il ressort des différentes analyses que le secteur financier guinéen est dans une dynamique positive en raison de la mise en place des nouvelles réglementations et d'innovations dans le secteur des institutions financières conformes aux normes internationalement admises. Celle-ci est caractérisée par une prédominance des banques, une forte progression des institutions financières inclusives et un essor récent du secteur des assurances avec notamment la branche vie. Le paysage financier est aussi caractérisé par une amélioration de la couverture nationale. L'accès aux services financiers s'est fortement amélioré, grâce notamment au dynamisme des établissements de monnaie électronique.

En dépit des progrès réalisés ces dernières années, le système financier guinéen, à l'instar de la plupart des pays en développement, ne joue pas encore pleinement son rôle. Le financement de l'économie guinéenne par le secteur financier, limité faut-il le souligner, aux banques et aux institutions de microfinance, demeure encore faible.

La majeure partie des crédits accordés sont à court terme et destinés au secteur du commerce. Ce type de crédits, ne permettant pas de financer l'investissement, a un impact très limité sur la croissance économique.

A cela, s'ajoutent le faible taux de bancarisation, la faible couverture du territoire national, l'absence d'Institutions financières spécialisées et un secteur des assurances encore presque embryonnaire.

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

Certains acteurs clés qui complètent le paysage financier moderne en animant de façon très active le marché financier dans la collecte de l'épargne et le financement de l'économie n'existent pas en Guinée. Il s'agit entre autres d'une Bourse des Valeurs Mobilières (BVM) et de tous les acteurs financiers qui y sont reliés comme les Sociétés de Gestion Financière (SGF) et les Fonds de pension.

Ainsi, les seules activités de type marché sont limitées aux émissions des bons et obligations du Trésor et aux séances de fixation du taux de change du franc guinéen par rapport aux devises internationales.

Ces marchés, monétaire et de change, sont entièrement organisés directement par la Banque Centrale qui fixe les séances ainsi que les conditions.

Le marché boursier constitue donc un chaînon manquant pour le secteur financier guinéen.

Ainsi, compte tenu de la normalisation de la situation d'ensemble qui se reflète au niveau macroéconomique par la maîtrise de l'inflation, la stabilité du taux de change et l'afflux de nombreux investisseurs, les conditions semblent réunies pour une relance du projet de

mise en place d'une Bourse des Valeurs Mobilières (BVM) avec l'appui financier des bailleurs de fonds.

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) a engagé un ensemble de réformes monétaires et financières en vue d'amener le secteur financier à jouer pleinement son rôle et à contribuer fortement à la croissance et au développement économique et social de la Guinée. Parmi les réformes majeures, figure le Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur Financier (PAMSFI) qui avait déjà été évoqué par mon prédécesseur.

La mise en œuvre de ce projet permettra de moderniser le système de reporting des banques et institutions de micro finance et de créer une salle de marché interbancaire de change comparable aux standards internationaux.

Elle permettra aussi de poser les jalons d'un marché boursier, notamment le cadre juridique et institutionnel, afin de permettre aux investisseurs nationaux et étrangers de retrouver un niveau de sécurité optimale et de diversifier les sources de financement des entreprises.

Le soutien technique et financier apporté à la réalisation de ce projet témoigne l'engagement de nos partenaires à accompagner le Gouvernement dans ses efforts de redressement économique.

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

La création d'une Bourse de Valeurs Mobilières qui constitue une composante du Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur Financier – PAMSFI- s'inscrit dans l'initiative gouvernementale de soutien au secteur privé.

Ce projet est né d'un constat établi de l'absence d'un instrument approprié de financement des investissements longs de l'économie. Sa mise en œuvre permettrait donc de résorber les difficultés de mobilisation de ressources pour le financement des investissements tant publics que privés.

La mise en place du marché boursier devrait renforcer l'intermédiation financière. Les avantages escomptés de tel marché sont nombreux et divers et ont déjà été exposés amplement dans les développements précédents. Soulignons certains des avantages susceptibles de stimuler le développement du secteur privé.

- ✚ Le marché boursier donne la possibilité aux investisseurs de placer leurs économies dans tous les secteurs de l'économie et de modifier la composition de leur patrimoine en valeurs mobilières (actions, obligations) ;

- ✚ le marché boursier permet aux entreprises d'allonger les échéances de leurs dettes, d'obtenir de meilleures conditions d'emprunt et de diversifier leurs sources de financement.
En s'adressant à l'épargne publique par la voie du marché financier, les entreprises peuvent emprunter à des taux réduits ;
- ✚ lorsqu'une société effectue une offre publique de vente de titres, elle est tenue de publier ses résultats trimestriels et annuels dans les pages financières de la presse. Par la publicité et la communication, la société ainsi que ses produits bénéficient alors d'une attention plus soutenue de la part du public ;
- ✚ les investisseurs entrant dans le capital des sociétés et surtout la facilité d'accès qu'offre le marché boursier aux investisseurs, sont des éléments qui favorisent la stabilité des sociétés cotées en tant que source de financement ;
- ✚ le marché boursier constitue pour le secteur privé une plateforme d'expression du dynamisme entrepreneurial et un vecteur de « désengagement de l'Etat » de la vie économique à travers la cession publique de ses participations dans les entreprises du secteur marchand ;
- ✚ sur le long terme, un marché boursier stimule le développement économique des entreprises en favorisant une allocation efficace des ressources dans le temps ;
- ✚ le marché boursier permettra, dans sa phase active, de faire jouer à la monnaie centrale son véritable rôle de financement d'appoint des activités, le financement du développement devant reposer davantage sur le recyclage de l'épargne financière.
- ✚ Enfin, on estime que la mise en place d'une Bourse sera une marque de confiance dans l'avenir de la Guinée au plan économique et financier.

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

L'une des étapes majeures dans le processus de mise en place d'une Bourse des Valeurs Mobilières est de doter la Guinée d'un cadre légal et institutionnel conforme aux standards internationaux et adapté au contexte de l'économie guinéenne en vue de rassurer aussi bien les investisseurs nationaux qu'étrangers.

Il convient de rappeler que depuis 1997, la législation sur l'industrie des titres a été promulguée sous la loi L97/036/AN. Cette Loi fixe les règles relatives au contrôle du marché des valeurs mobilières, crée une Commission de Réglementation des Titres, la Commission Nationale du Marché des Valeurs, et régit l'appel public à l'épargne, l'intermédiation boursière, la surveillance du marché et la conduite des activités de transactions de titres.

Cette législation établit différentes structures institutionnelles du marché, notamment la "Bourse de Conakry", le Dépositaire Central des Titres et la Chambre de compensation des valeurs mobilières, sans en définir leurs modes opératoires.

En outre, elle ne traite pas de questions liées aux valeurs d'Etat, au fonds d'investissement, à la coopération internationale, au blanchiment des capitaux, au traitement des plaintes et réclamations, ni des conditions d'agrément des structures institutionnelles.

En 2015, une instruction sur le fonctionnement de l'appel public à l'épargne a été signée par la Banque Centrale. Cependant, cette instruction ne donne pas spécifiquement la latitude aux investisseurs d'échanger les titres avant échéance.

Au regard de ces insuffisances, non exhaustives, et de l'évolution de la finance, une relecture du cadre légal et institutionnel existant s'avère plus que nécessaire.

C'est dans ce cadre que la BCRG a recruté avec l'appui de la BAD un Consultant pour moderniser le cadre législatif et de régulation de l'industrie des valeurs mobilières en permettant la mise en place de nouveaux produits, marchés et métiers de la finance de marché qui correspondent aux nouveaux défis de l'économie guinéenne.

L'objectif de l'atelier qui nous réunit aujourd'hui est de valider les documents provisoires produits par le Consultant et transmis aux acteurs et partenaires du secteur financier.

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

Je souhaite que cet atelier de validation bénéficie des points de vue de tous les participants afin de dégager un plan d'action clair pour la mise en œuvre des recommandations pertinentes qui ont été faites par tous les acteurs.

Je suis confiant que les fructueux résultats qui émergeront de ces discussions permettront aux autorités à tous les niveaux de prendre les mesures adéquates en vue d'insuffler un nouveau dynamisme à notre système financier.

Je ne saurais terminer mon intervention sans témoigner une fois de plus, envers la BAD et les autres partenaires au développement, notre reconnaissance pour leur assistance technique et financière constante, qui nous permet de mener à bien les réformes économiques et financières engagées par le Gouvernement Guinéen.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de l'atelier de validation du projet de loi sur la bourse des valeurs mobilières.

Je vous remercie pour votre aimable attention.